



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ARDENNES

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE – MEZIERES

Tél : 03.24.33.88.00 – Mail : concours.aet@cdg08.fr

Site internet : www.cdg08.fr

Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 45

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS

2020

(MàJ – Août 2019)



Le présent calendrier est un document indicatif et prévisionnel.

Sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, l'ouverture des concours est tributaire, d'une part, de la création et de la déclaration de postes par les collectivités territoriales, et d'autre part, de l'épuisement des listes d'aptitudes. Seuls les arrêtés d'ouverture des concours qui feront l'objet d'une publicité entraîneront leur déroulement.

Par ailleurs, les dates retenues correspondent au début des épreuves. Celles-ci peuvent varier en fonction d'éventuelles modifications apportées et leur déroulement peut également être étalé sur plusieurs jours (selon l'effectif des candidats).

POUR S'INSCRIRE AUX CONCOURS : Vous devez contacter ou consulter le site internet du Centre de Gestion organisateur dudit concours.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : Tous les dossiers devront impérativement être envoyés (cachet de la poste faisant foi) ou déposés (selon les heures d'ouverture au public) au **Centre de Gestion Organisateur** du concours.

LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Filières	ADMINISTRATIVE	ANIMATION	CULTURELLE			SECURITE	MEDICO-SOCIALE			SPORTIVE	TECHNIQUE
			Patrimoine	Bibliothèque	Enseignement artistique						
Catégorie											
A	<i>Administrateur</i> Attaché		<i>Conservateur du patrimoine</i> Attaché de conservation du patrimoine	<i>Conservateur des bibliothèques</i> Bibliothécaire	Directeur d'enseignement artistique (1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie) Professeur d'enseignement artistique	Directeur de police municipale	Conseiller socio-éducatif Puéricultrice Cadre de santé paramédical de 2 ^{ème} classe Infirmier en soins généraux Médecin Biologiste, vétérinaire, pharmacien Psychologue Sage-Femme Assistant socio-éducatif Educateur de jeunes enfants	Conseiller des activités physiques et sportives	<i>Ingénieur en chef</i> Ingénieur		
B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe Animateur	Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique	Chef de service de police municipale	Technicien paramédical Moniteur, éducateur et intervenant familial	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe Educateur des activités physiques et sportives	Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien			
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		Gardien brigadier de police municipale Garde champêtre chef	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		

Les concours organisés par le CNFPT sont indiqués en *italique gras*.

LES DEROGATIONS ET DEMANDES D'EQUIVALENCE AUX CONDITIONS D'INSCRIPTION

PERES ET MERES DE 3 ENFANTS	Peuvent se présenter aux concours sans remplir les conditions de diplôme, sous réserve de remplir les conditions générales de recrutement, les pères et mères élevant ou ayant élevé au moins trois enfants .
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	Peuvent se présenter aux concours sans remplir les conditions de diplôme, sous réserve de remplir les conditions générales de recrutement, les sportifs de haut niveau , figurant sur la liste des sportifs de haut niveau fixée chaque année par le ministre chargé des sports.
PERSONNES RECONNUES TRAVAILLEURS HANDICAPES	Peuvent accéder aux postes de fonctionnaires territoriaux, sans passer le concours, les personnes reconnues travailleurs handicapés, dès lors qu'elles justifient des diplômes ou du niveau d'études exigés pour l'inscription aux concours externes. S'ils ne justifient pas de ces diplômes ou de ce niveau d'études, les candidats peuvent déposer leur demande de RED/REP auprès de la commission du CNFPT (voir ci-dessous).

- ❖ Reconnaissance de l'équivalence de diplôme (RED) ou de l'expérience professionnelle (REP) : peuvent se présenter aux concours sans remplir les conditions de diplôme, sous réserve de remplir les conditions générales de recrutement, les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées :
 - Par un diplôme ou autre titre de formation délivré en France ou dans un autre Etat membre de la communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen,
 - Par un autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou par toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis,
 - Par l'expérience professionnelle.

**CONCOURS
REQUERANT DES
DIPLOMES OU TITRES
SANCTIONNANT UN
NIVEAU D'ETUDE :
instruction des
demandes RED/REP
relevant de l'autorité
organisatrice du
concours**

Filière administrative : Administrateur, Attaché, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, Rédacteur, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
Filière technique : Agent de maîtrise ;
Filière médico-sociale : Agent social principal de 2^{ème} classe ;
Filière culturelle : Conservateur du patrimoine, Conservateur des bibliothèques (à l'exception du concours ouvert aux élèves de l'Ecole nationale des Chartes), Attaché de conservation du patrimoine, Bibliothécaire, Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;
Filière sportive : Conseiller des activités physiques et sportives, Opérateur des activités physiques et sportives qualifié ;
Filière sécurité : Directeur de police municipale, Chef de service de police municipale, Gardien-brigadier de Police Municipale, Garde champêtre chef.

**CONCOURS
REQUERANT UN
DIPLOME OU TITRE
SPECIFIQUE PORTANT
SUR UNE SPECIALITE
DE FORMATION
PRECISE : instruction
des demandes de
RED/REP relevant de la
commission spécifique
du CNFPT**

Filière technique : Ingénieur (à l'exception des titulaires d'un diplôme d'architecte), Ingénieur en chef, Technicien principal de 2^e classe, Technicien, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement ;
Filière culturelle : Conservateur de bibliothèque (uniquement pour le concours externe ouvert aux élèves de l'Ecole nationale des Chartes), Directeur d'établissement d'enseignement artistique, Professeur d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, Assistant d'enseignement artistique, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
Filière sportive : Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, Educateur des activités physiques et sportives ;
Filière médico-sociale : Cadre territorial de santé paramédical, Assistant socio-éducatif (sauf spécialité assistant de service social), Conseiller socio-éducatif, Educateur de jeunes enfants, Moniteur éducateur et intervenant familial territorial, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de principal de 2^{ème} classe, Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe (spécialité aide médico-psychologique) ;
Filière animation : Animateur principal de 2^{ème} classe, Animateur, Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

La commission, placée auprès du Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, examine les demandes d'équivalence présentées par les candidats aux concours et se prévalant de diplômes ou titres autres que ceux qui sont requis. La commission est également compétente pour apprécier l'expérience professionnelle du demandeur, soit en complément de ces mêmes diplômes et titres, soit en l'absence de tout diplôme.

CONCOURS DONNANT ACCES A UNE PROFESSION REGLEMENTEE : dispositif de reconnaissance de RED soumis à des conditions spécifiques, se renseigner auprès du CNFPT

Une profession réglementée peut se définir comme une activité professionnelle dont l'accès ou l'exercice est subordonné à la possession de qualifications professionnelles déterminées, attestées notamment par la détention d'un diplôme délivré par une autorité compétente reconnue par l'Etat français.

La dispense de diplôme pour les mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants et les sportifs de haut niveau figurant sur une liste arrêtée chaque année par le Ministre des Sports ne s'applique pas à ces concours.

Filière technique : Ingénieur pour les titulaires d'un diplôme d'architecte.

Filière culturelle : Professeur d'enseignement artistique spécialité danse, Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe spécialité danse, Assistant d'enseignement artistique spécialité danse.

Filière médico-sociale : Médecin, Biologiste, vétérinaire et pharmacien, Sage-femme, Puéricultrice, Infirmier, Psychologue, Assistant socio-éducatif pour la spécialité assistant de service social, Technicien paramédical, Auxiliaire de puériculture de principal de 2^{ème} classe, Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe pour les spécialités aide-soignant et assistant dentaire.

Pour s'inscrire à ces concours, les statuts territoriaux indiquent le ou les diplômes français qui sont requis pour se présenter au concours, car permettant d'exercer la profession.

Par ailleurs, les personnes qui justifient de titres ou de qualifications reconnues équivalents au niveau européen à ces diplômes français peuvent aussi faire acte de candidature à un concours de la fonction publique, en vertu du principe de libre circulation des personnes entre les Etats membres de la communauté européenne.

La directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles prévoit un système de reconnaissance automatique des diplômes européens pour les professions de médecin, infirmier, vétérinaire, sage-femme, pharmacien, architecte. Les personnes détenant un diplôme européen faisant l'objet de ces mesures spécifiques de reconnaissance peuvent, sur simple production de l'autorisation d'exercer la profession concernée en France, faire acte de candidature au concours correspondant.

Pour les autres professions, qui sans être des professions réglementées au sens communautaire font néanmoins l'objet de mesures spécifiques de reconnaissance, les ministères concernés (cf. tableau ci-après) peuvent en accorder l'accès, sur vérification du titre de formation ou de l'attestation de compétence prescrit par un autre Etat membre que la France, après le cas échéant une épreuve d'aptitude ou un stage d'adaptation. Au vu de cette attestation d'aptitude ou autorisation d'exercer la profession, l'inscription au concours concerné sera possible.

Professions réglementées	Ministère à solliciter pour l'autorisation d'exercer
Masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, diététicien, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien qualifié de laboratoire, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, cadres de santé, préparateur en pharmacie hospitalière	Ministère chargé de la santé
Assistant de service social	Ministère chargé des affaires sociales
Psychologue	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
Géomètre-expert	Ministère chargé de l'architecture
Professeur de danse	Ministère chargé de la culture

L'accès à diverses professions réglementées n'est donc possible en France qu'en faveur des titulaires de titres délivrés par l'Etat français ou des ressortissants européens bénéficiaires d'une autorisation d'exercice de la profession fondée sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

La commission placée auprès du Président du CNFPT est en outre compétente pour se prononcer sur les demandes d'équivalence de candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un Etat autre qu'un Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui souhaitent se présenter aux concours suivants : Médecins, Sages-femmes, Infirmiers, Puéricultrices, Biologistes, vétérinaires et pharmaciens, Psychologues, Assistants socio-éducatifs pour la spécialité assistant de service social, Rééducateurs, Assistants médico-techniques, Auxiliaires de puériculture, Auxiliaires de soins, Ingénieurs pour les titulaires d'un diplôme d'architecte.

COORDONNEES DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE DES DIPLOMES FRANÇAIS ET ETRANGERS ET POUR LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) – Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes
80, rue de Reuilly - CS 41232 – 75578 PARIS Cedex 12

Vous trouverez tous les renseignements utiles relatifs aux procédures sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr).
Il est conseillé de saisir la commission plusieurs mois avant la date d'ouverture du concours qui vous intéresse.

Attention :

- Effectuer une demande d'équivalence de diplôme ne dispense en aucun cas des démarches d'inscription à un concours.
- Le délai moyen pour le traitement d'un dossier est de 3 à 4 mois. Pour les dossiers comportant des diplômes étrangers, le délai d'instruction est plus long du fait que le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) doit être consulté au préalable sur le contenu des diplômes et la nature de l'établissement qui les délivre au sein du pays concerné. Les candidats sont donc invités à saisir la commission le plus en amont possible.

ADRESSES UTILES

	ADRESSE	TELEPHONE	SITE INTERNET
CDG 08	1 boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	03.24.33.88.00	www.cdg08.fr
CDG 10	2, Rond-Point Winston Churchill – 10300 SAINTE-SAVINE	03.25.73.58.01	www.cdg10.fr
CDG 21	16-18 rue Nodot – 21000 DIJON	03.80.76.99.76	www.cdg21.fr
CDG 25	50, Avenue du Président Wilson – 25200 MONTBELIARD	03.81.99.36.36	www.cdg25.org
CDG 39	3 rue Victor Berard – 39300 CHAMPAGNOLE	03.84.53.06.39	www.cdgjura.fr
CDG 51	11, rue Carnot – 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	03.26.69.44.00	www.51.cdgplus.fr
CDG 52	9, rue de la Maladière – 52000 CHAUMONT	03.25.35.33.20	www.cdg52.fr
CDG 54	2, allée Pelletier Doizy – 54600 VILLERS-LES-NANCY	03.83.67.48.20	www.54.cdgplus.fr
CDG 55	92, rue des Capucins – 55200 COMMERCY	03.29.91.44.35	www.55.cdgplus.fr
CDG 57	16, rue de l'Hôtel de Ville – BP 50229 – 57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03.87.65.27.06	www.cdg57.fr
CDG 58	24, rue du Champ de foire – 58000 NEVERS	03.86.71.66.10	www.cdg58.com
CDG 67	12, avenue Robert Schuman – 67380 LINGOLSHEIM	03.88.10.34.64	www.cdg67.fr
CDG 68	22, rue Wilson – 68000 COLMAR	03.89.20.36.00	www.cdg68.fr
CDG 70	27, avenue Aristide Briand – 70000 VESOUL	03.84.97.02.40	www.70.cdgplus.fr
CDG 71	6, rue de Flacé – 71000 MACON	03.85.21.19.19	www.cdg71.fr
CDG 88	28, rue de la Clé d'or – 88000 EPINAL	03.29.35.63.10	www.88.cdgplus.fr
CDG 89	47 rue Théodore de Bèze – 89000 AUXERRE	03.86.51.43.43	www.cdg89.fr
CDG 90	29, boulevard Anatole France – 90000 BELFORT	03.84.57.65.65	www.cdg90.fr

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS

CONCOURS	CDG Organisateur	RETRAIT DES DOSSIERS	DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES
----------	---------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

<p style="text-align: center;">Attaché (Cat. A) : Spécialités : Administration générale, Gestion du Secteur Sanitaire et Social, Analyste, Animation, Urbanisme et développement des territoires</p>	CDG 54	Du 24 mars au 29 avril 2020	7 mai 2020	19 novembre 2020
Rédacteur principal de 2^{ème} classe (Cat. B)		<i>Prochaine session en 2021</i>		
Rédacteur (Cat. B)		<i>Prochaine session en 2021</i>		
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat. C)	Pas d'organisation dans les Ardennes	Du 1 ^{er} octobre au 6 novembre 2019	14 novembre 2019	19 mars 2020

CONCOURS	CDG Organisateur	RETRAIT DES DOSSIERS	DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES
----------	---------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur en chef (Cat. A+)		/	/	/
Ingénieur (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>		
Technicien principal de 2^{ème} classe (Cat. B)	CDG 54	Du 8 octobre au 13 novembre 2019	21 novembre 2019	16 avril 2020
Technicien (Cat. B)	CDG 54	Du 8 octobre au 13 novembre 2019	21 novembre 2019	16 avril 2020
Agent de maîtrise (Cat. C)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>		
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement (Cat. C)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>		
Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Cat. C)	Pas d'organisation dans les Ardennes	Du 27 août au 2 octobre 2019	10 octobre 2019	16 janvier 2020

CONCOURS	CDG Organisateur	RETRAIT DES DOSSIERS	DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES
-----------------	----------------------------	-----------------------------	---------------------------	--------------------------

FILIERE ANIMATION

Animateur principal de 2^{ème} classe (Cat. B)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>
Animateur (Cat. B)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (Cat. C)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>

CONCOURS**CDG**
Organisateur**RETRAIT DES**
DOSSIERS**DEPOT DES**
DOSSIERS**DATE DES**
EPREUVES**FILIERE CULTURELLE – PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES**

<p align="center">Attaché de conservation du patrimoine</p> <p>Spécialités : Archéologie, Archives, Inventaire, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel</p>		<p align="center"><i>Prochaine organisation en 2022</i></p>		
<p align="center">Bibliothécaire (Cat. A)</p> <p>Spécialités : Bibliothèques, documentation</p>	<p align="center">CDG 21</p>	<p align="center">Du 7 janvier au 12 février 2020</p>	<p align="center">20 février 2020</p>	<p align="center">19 mai 2020</p>
<p align="center">Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Cat. B)</p>		<p align="center"><i>Prochaine organisation en 2021</i></p>		
<p align="center">Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (Cat. B)</p>		<p align="center"><i>Prochaine organisation en 2021</i></p>		
<p align="center">Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (Cat. C)</p>		<p align="center"><i>Prochaine organisation en 2021</i></p>		

CONCOURS	CDG Organisateur	RETRAIT DES DOSSIERS	DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES
----------	---------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------

FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1^{ère} catégorie (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>
Professeur d'enseignement artistique (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2023</i>
Assistant d'enseignement artistique (Cat. B)		<i>Pas d'organisation prévue en 2020</i>
Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (Cat. B)		<i>Pas d'organisation prévue en 2020</i>

CONCOURS**CDG
Organisateur****RETRAIT DES
DOSSIERS****DEPOT DES
DOSSIERS****DATE DES
EPREUVES****FILIERE MEDICO-SOCIALE**

Cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe (Cat. A)	CDG 25, spécialités infirmier et technicien et CDG 21, spécialité puéricultrice	Du 7 janvier au 5 février 2020	13 février 2020	6 avril 2020
Infirmier en soins généraux (Cat. A)	CDG 51	Du 15 octobre au 20 novembre 2019	28 novembre 2019	A compter du 10 février 2020
Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>		
Sage-femme (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2023</i>		
Conseiller socio-éducatif (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2023</i>		
Médecin (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>		
Psychologue (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2023</i>		
Puéricultrice (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2021</i>		

Assistant socio-éducatif (Cat. A)	CDG 51, spécialités éducateur spécialisé et conseiller en économie sociale et familiale et CDG 57, spécialité assistant de service social	Du 14 avril au 20 mai 2020	28 mai 2020	1^{er} octobre 2020
Educateur de jeunes enfants (Cat. A)	CDG 57	Du 22 octobre au 27 novembre 2019	5 décembre 2019	11 février 2020
Moniteur-éducateur et intervenant familial (Cat. B)		<i>Prochaine session en 2022</i>		
Technicien paramédical (Cat. B)		<i>Prochaine session en 2021</i>		
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe (Cat. C) (externe et 3^{ème} concours pour la session 2020)	<i>A déterminer</i>	Du 12 mai au 17 juin 2020	25 juin 2020	14 octobre 2020
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (Cat. C)	<i>A déterminer</i>	Du 1^{er} octobre au 6 novembre	14 novembre 2019	A partir du 2 mars 2020
Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe (Cat. C)	Pas d'organisation dans les Ardennes	Du 21 avril au 27 mai 2020	4 juin 2020	A partir du 12 octobre 2020
Agent social principal de 2^{ème} classe (Cat. C)		<i>Prochaine session en 2021</i>		

CONCOURS	CDG Organisateur	RETRAIT DES DOSSIERS	DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES
----------	---------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------

FILIERE SECURITE

Directeur de police municipale (Cat. A)	CIG Grande Couronne	Du 27 août au 2 octobre 2019	10 octobre 2019	13 et 14 janvier 2020
Chef de service de police municipale (Cat. B)	CIG Grande Couronne	Du 22 octobre au 27 novembre 2019	5 décembre 2019	Test psychologique : 31 mars 2020 Epreuve admissibilité : 11 juin 2020
Gardien brigadier de police municipale (Cat. C)		Du 1^{er} octobre au 6 novembre 2019	14 novembre 2019	Epreuve admissibilité : 5 mai 2020 Tests psychotechniques : 15 octobre 2020
Garde-champêtre chef (Cat. C)		<i>Pas d'organisation prévue en 2020</i>		

CONCOURS	CDG Organisateur	RETRAIT DES DOSSIERS	DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES
----------	---------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des activités physiques et sportives (Cat. A)		<i>Prochaine organisation en 2022</i>		
Educateur des activités physiques et sportives (Cat. B)	CDG 68	Inscriptions closes	21 janvier 2020	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (Cat. B)	CDG 68	Inscriptions closes	21 janvier 2020	
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives (Cat. C)		<i>Pas d'organisation prévue en 2020</i>		